

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT SUITE A L'ENQUETE DE SATISFACTION DE LA FÊTE DES BIÈRES 2022

Article 1 – Qui organise ?

La **SAPL DESTINATION NANCY**, dont le siège social est à Nancy, 1 Place de la République, organise un jeu concours faisant appel à la sagacité des joueurs. DESTINATION NANCY est la porte d'entrée unique pour la promotion touristique, l'accueil et l'organisation d'événements sur le territoire.

Article 2 – Qui participe ?

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices ainsi qu'aux membres de leur famille (ascendants et descendants).

Article 3 – Durée et Principe

Ce jeu concours se déroule du samedi 22 octobre à 18h30 au jeudi 3 novembre 2022 à 10h00.

Pour jouer, il est nécessaire de :

Répondre à l'enquête de satisfaction sur la Fête des Bières en complétant le bulletin disponible en ligne via le site internet <https://www.salondubrasseur.com/fete-des-bieres-2/>, en flashant le QR code pendant l'évènement et sur la page Facebook de la Fête des Bières à l'issue de l'évènement.

Il est autorisé, un bulletin par foyer sur toute la durée de l'opération.

Article 4 – Tirage au sort / dotation

Le tirage au sort aura lieu jeudi 3 novembre 2022 à 11h00 au Parc Expo de Nancy.

Lot 1 : Un bon pour deux personnes d'une valeur totale de 100€ pour une prestation au Taaka Beer Spa, spa à la bière de Strasbourg.

Lot 2 : Un bon de réduction de 10% pour le Taaka Beer Spa à Strasbourg et un lot de goodies à récupérer sur place (1 chope, 1 bouteille, 1 décapsuleur et un stylo).

Lot 3 : 2 places pour le Virtual Room Escape Hunt d'une valeur de 25€

Lot 4 : Une boîte LEGO Poudlard : la première leçon de vol d'une valeur de 30€

Lot 5 : 1 licence pour l'application de bien-être Happiness-FM pendant une durée d'un an d'une valeur de 70,80€

Lot 6 : un coffret cadeau Escape Hunt d'une valeur de 99€

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le contenu de la dotation à gagner suivant les disponibilités.

Les personnes tirées au sort seront prévenues par mail.

Pour confirmer le tirage au sort, et valider ainsi la dotation proposée lors des tirages, les personnes sélectionnées devront impérativement contacter DESTINATION NANCY par retour de mail avant le 30 novembre 2022.

Après ce délai, la dotation sera remise en jeu lors d'un prochain jeu concours organisé par DESTINATION NANCY.

Article 5 – Publication des résultats

La société organisatrice du jeu concours se réserve le droit de publier et diffuser les renseignements d'identité ou les photographies de tout ou partie du gagnant, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que le prix attribué.

Article 6 - Responsabilités / Cas de force majeure / Réserve de prolongation / Annexes :

La responsabilité des sociétés organisatrices ne saurait être encourue dans l'hypothèse où si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté ou annulé.

Les sociétés organisatrices se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu concours. Ils seront alors considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce règlement est accessible en ligne sur le site internet du Salon du Brasseur.

Article 8 – Données personnelles

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- Prendre en compte votre participation au jeu,
- Identifier les gagnants et prendre contact avec eux aux fins de leur remettre les lots,
- Gérer la prospection et la communication commerciale, avec l'accord des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de DESTINATION NANCY et de ses partenaires,
- Diffuser la liste des gagnants.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès.

Ces droits s'exercent en écrivant à l'adresse suivante : SAPL DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex